

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2019 à 19 heures

Étaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour le vote des comptes administratifs et de gestion

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil les documents concernant les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2018.

Compte administratif budget principal

Les dépenses de fonctionnement sont de 464 679,57 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 655 707,39 €, le résultat de l'exercice est de 191 027,82 € auquel on rajoute 225 497,23 € de résultat antérieur, ce qui donne un résultat cumulé de 416 525,05 €.

Les dépenses d'investissement sont 1 183 036,97 €, les recettes d'investissement sont-elles de 657 284,22 € le résultat de l'exercice est de - 525 752,75 € auquel il faut rajouter 718 439,30 € de résultat antérieur, le résultat cumulé est de 192 686,55 €, les restes à réaliser en dépenses sont de 98 832,90 € et en recettes de 51 595,21 €. Le besoin de financement total est de 145 448,86 €.

Compte administratif assainissement

Les dépenses de fonctionnement sont de 13 222,31 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 16 533,89 €, le résultat de l'exercice est de 3 311,58 € qui donne un résultat cumulé de 3 311,58 €.

Les dépenses d'investissement sont de 119 942,96 € avec un déficit reporté de 106 236,29 €, les recettes d'investissement sont elles de 179 030,96 €, le résultat de l'exercice est de 59 088,00 € ce qui implique un besoin de financement total de 59 088,00 €

Compte administratif panneaux photovoltaïques

Les dépenses de fonctionnement sont de 7 121,03 €, les recettes de fonctionnement sont de 8 906,94 €, le résultat de l'exercice est de 1 785,91 €, le résultat antérieur reporté 20 427,15 €, ce qui donne un résultat cumulé de 22 213,06 €

Les dépenses d'investissement sont de 5 038,01 €, les recettes d'investissement sont de 5501,00 €, le résultat de l'exercice : 462,99 €, résultat antérieur reporté : 3 466,62 €, ce qui donne un résultat cumulé de 3 929,61 €.

Ces comptes administratifs n'appelant pas de commentaires particuliers de la part des membres du conseil. Monsieur le Maire sort de la pièce et la doyenne de l'assemblée demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer sur ces comptes administratifs.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les différents comptes administratifs de l'année 2018.

Comptes de gestion

Monsieur le Maire demande ensuite de voter pour les différents comptes de gestion qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

Ces comptes de gestion ont été visés et certifiés sans réserve, ni observation par Madame Marie-Christine GRANGER trésorière à Pierre Buffière.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour l'approbation des trois comptes de gestion.

Préparation budgétaire 2019

Monsieur le Maire passe ensuite au budget 2019. Pour le budget principal, en fonctionnement, rien de particulier, la commission des finances propose de reconduire les mêmes chiffres que l'année dernière. Il ajoute que la DGF pourrait être en légère augmentation mais à confirmer.

En investissement, les recettes seraient d'environ 605 000,00 €.

En dépenses, au chapitre 20, Monsieur le Maire remet aux conseillers un devis d'EDF d'un montant de 2 000 € HT pour l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures des bâtiments communaux avec le remplacement de la chaudière au gaz par une chaudière électrique. Dominique BATAILLER indique que de nouveaux panneaux plus résistants et plus performants vont être commercialisés en 2022 et qu'il vaudrait mieux attendre un peu. Monsieur le Maire répond que ce projet est important et que les travaux ne démarreront peut-être pas avant trois ans.

Il poursuit avec, au chapitre 21, un ralentisseur qui a été subventionné, sera installé sur la route de St Genest sur Roselle pour 11 000,00 €, puis une somme de 12 000,00 € a été inscrite pour l'achat de matériel.

Au chapitre 23, Monsieur le Maire remet un devis d'un montant de 120 000 € de l'architecte DUQUERROIX concernant la démolition de bâtiments et la création à la place d'une halle dans le bourg.

Il en remet un autre pour l'aménagement d'un cabinet d'orthophoniste dans la maison achetée à Mme GUILMIN d'un montant de 130 000 € HT. Ce sera une lourde rénovation car pratiquement tout est à changer ou à consolider à l'intérieur.

Monsieur le Maire propose ensuite de rajouter deux lignes d'articles au chapitre 23 avec pour chacun la somme de 55 000,00 € soit 110 000,00 € pour certains aménagements du bourg et l'aménagement de la maison VALERY qui ne sera libérée qu'au 1er janvier 2020. Cette somme est reprise dans les recettes d'investissement correspondant à un virement de la section de fonctionnement. Une ligne avec dépenses imprévues est également ajoutée au chapitre 20.

Dominique BATAILLER ajoute qu'il faudrait prévoir des chemins piétonniers allant du bourg au lotissement car il est difficile de marcher sur le bas-côté de la route avec une poussette. Monsieur le Maire répond qu'il faudra y penser mais en même temps que l'aménagement de l'ensemble du bourg.

Jean-Michel BRUN, à la demande de plusieurs parents, souhaiterait que des jeux soient ajoutés à l'espace prévu dans le lotissement car ils sont peu nombreux et anciens. Monsieur le Maire répond qu'il faut voir, que c'est sans doute possible.

Monsieur le Maire passe ensuite au budget assainissement. Il précise qu'il n'existe pas de marge de manœuvre et que les travaux ne pourront se faire que lors de l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire poursuit avec le budget des panneaux photovoltaïques en disant qu'il faudra prévoir le changement d'un onduleur chaque année pendant trois ans et qu'un nettoyage des panneaux est à prévoir entre sept et dix ans de fonctionnement.

Délibération concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Monsieur le Maire indique que depuis la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, la compétence eau et assainissement est transférée aux communautés de communes à partir du 1er janvier 2020 sauf si au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population de celles-ci s'y opposent. Il propose aux membres du conseil municipal de voter contre ce transfert au 1er janvier 2020 et de le reporter au 1er janvier 2026 date à laquelle celui-ci sera obligatoire. Il ajoute que les membres de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne sont également contre ce transfert.

Il précise qu'une étude sur l'assainissement collectif est lancée à la demande de la communauté de communes et devrait être réalisée par un bureau d'études indépendant sur les 11 communes.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité contre le transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020.

Délibération concernant la rétrocession d'une concession avec caveau

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il a reçu un courrier de M. et Mme ROLAND Alain demeurant 20 rue du Paradis - 95570 VILLAINES SOUS BOIS qui proposent de rétrocéder gratuitement leur concession perpétuelle et sa sépulture, numéro 231, à la commune après que l'exhumation soit réalisée. La commune pourrait réaliser un ossuaire dans le cimetière communal, devenu obligatoire.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la rétrocession de cette concession perpétuelle et sa sépulture.

Délibération concernant la rétrocession d'un chemin public à Monsieur BOUGNOTEAU et à Madame LATOURNERIE

Monsieur le Maire passe ensuite à la rétrocession d'un chemin public. En effet, au lieu-dit La Gratade, Monsieur BOUGNOTEAU souhaite vendre à Monsieur Mathieu TULLET la grange située sur les parcelles 455 et 1261. Un chemin public traverse ces parcelles et Mme LATOURNERIE l'utilise pour accéder à ses parcelles 1262 et 1264.

Ces deux propriétaires demandent la rétrocession de ce chemin public au droit de leurs parcelles respectives. Ils prendraient à leur charge les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire.

Après discussion, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité, pour la rétrocession de ce chemin.

Un prix a été fixé :

- à 100 € pour le chemin passant chez M. BOUGNOTEAU
- à 300 € pour celui passant chez Mme LATOURNERIE.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a un contentieux avec des professionnels de santé de la Maison Médicale qui ne sont pas satisfaits du fonctionnement du chauffage. Il précise qu'il ne peut pas faire appel à l'assurance Dommages Ouvrages car le dysfonctionnement ne met pas en péril le

bâtiment. Il propose aux membres du conseil de faire appel à un avocat car les problèmes n'arrivent pas à être réglés pacifiquement.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier reçu de Mme Marie-Claude FAURE, secrétaire de mairie, qui informe le conseil de son départ à la retraite le 30 septembre 2019.

Il précise que suite à ce départ, une personne sera recrutée à partir du 1er juin 2019. Un poste d'adjoint administratif a déjà été publié et des candidatures ont déjà été reçues. Il ajoute que le jeudi 21 mars, une réunion avec le centre de gestion pour examiner les candidatures et que le jeudi 4 avril les candidats seront reçus pour un entretien.

Il rappelle que la troupe de St Bonnet Briance Résonance Briance vient le samedi 23 mars jouer une pièce de théâtre dans la salle du restaurant scolaire et que la commune leur offre le repas à l'issue de la représentation.

Il poursuit en disant qu'il y aura le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts le mardi 19 mars à 18 heures. Il ajoute qu'il n'y a plus de fleuriste à Pierre Buffière et que le magasin "Génération Fleurs" situé au rond-point de la clinique Chénieux s'est proposé pour fournir les fleurs. Proposition acceptée.

Il enchaîne avec la carte scolaire en informant les membres du conseil que suite à la réunion avec l'inspecteur et le maire de Pierre Buffière, il n'y aura finalement pas de fermeture de classe à la rentrée 2019 au RPI.

Il poursuit avec la nouvelle prise en charge des transports scolaires par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine qui souhaite une harmonisation des coûts au niveau des départements. Le prix payé par les familles sera fixé en fonction de leur quotient familial et celui pour le ramassage des élèves habitant à moins de 3 km de l'école augmentera fortement. Des discussions sont toujours en cours.

Il précise que les Alsaciens d'Auheim seront accueillis sur la commune pour le week-end de l'Ascension du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin.

Philippe VEYRIRAS prend la parole pour dire que le conseil d'école aura lieu le mardi 26 mars à 18 h 15 à l'école de Pierre Buffière.

Boris NADAUD indique que la réfection de la route du Masgardaud sera poursuivie cette année jusqu'au carrefour et que des buses ont été ajoutées dans le virage en face de la route de Lescure Peyrat.

Jean-Michel BRUN demande quand sera fermée la déchèterie de Saint Paul. Patrick CRUVEILHER répond qu'aucune date n'a été fixée, qu'elle devait fermer mais que pour l'instant, elle est maintenue en fonctionnement.

Jean-Michel BRUN poursuit en disant que Mme Céline COURTAUD du cabinet AXA souhaiterait proposer une mutuelle aux personnes âgées et à celles sans emploi, mais que pour ce faire, elle voudrait passer une convention avec la mairie. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà reçu un représentant AXA et un autre de MUTUALIA et qu'il a été décidé de ne pas donner suite car il s'agit d'un démarchage commercial, que la commune ne peut pas se porter caution et que ce n'est pas son rôle.

Jean-Michel BRUN ajoute que l'éclairage est insuffisant sur le parking de la Maison Médicale, que les lampadaires éclairent la route et pas suffisamment le parking. Monsieur le Maire va voir ce qu'il faut faire.

Nelly BAUDRY enchaîne en disant que la directrice de la crèche rencontre des difficultés avec des jeunes qui passent par-dessus le grillage qui entoure la crèche pour venir récupérer le ballon et par conséquent la clôture est abîmée. Monsieur le Maire répond qu'il faudra sans doute installer un filet, pour empêcher que le ballon ne pénètre dans l'enceinte de la crèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.